



Conseil Municipal de Saint Yzens de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le 5 avril 2017 à 18 Heures 30



Le Conseil Municipal de Saint Yzens de Médoc dûment convoqué, le quatorze mars deux mille dix-sept s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle de ses délibérations le cinq avril deux mille dix-sept à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames CLÉMENCEAU, FRECHE, ALRVIE, BERNARD, Messieurs CIMBRON Maire, DURAND SAINT OMER,

ABSENTS EXCUSÉS : PHILIPPE, ROBAUT, LETALLE,

Date de la convocation : 14 mars 2017

Élection du secrétaire : Sylvie CLÉMENCEAU est élue secrétaire de séance

Monsieur Segundo CIMBRON, Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil municipal de leur régularité et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations.

1. **Adoption du procès-verbal de la précédente séance,**
2. Approbation du compte de gestion 2016.
3. Approbation du Compte administratif 2016.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Vote des Taux de fiscalité 2017.
6. Vote du Budget 2017.
7. **Délibérations sur les projets d'investissements 2017.**

L'ordre du jour est ensuite abordé :

Monsieur Segundo CIMBRON, Maire ouvre la séance, remercie les membres du conseil municipal de leur régularité et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations

N° 2017-05/04-01- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion du 07 Février 2017 .

Le compte rendu de la réunion du 07 février 2017, n'appelle aucune observation particulière. Le conseil municipal adopte celui-ci à l'unanimité des membres présents.

N° 2017-05/04-02- Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : . Contre : 0. Abstentions : 0.

N° 2017-05/04-03- Approbation du Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylvie CLÉMENCEAU délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Segundo CIMBRON, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif 2016 et les Décisions modificatives de l'exercice 2016, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2016 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excedent
COMPTE ADMINISTRATIF 2016						
Résultats reportés	13 286,58			35 371,41	13 286,58	35 371,41
Opérations de l'exercice	50 894,40	110 370,80	294 454,82	297 207,43	345 349,22	407 578,23
TOTAUX	64 180,98	110 370,80	294 454,82	332 578,84	358 635,80	442 949,64
Résultats de Clôture		46 189,82		38 124,02		84 313,84
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		46 189,82		38 124,02		84 313,84
RESULTATS DEFINITIFS		46 189,82		38 124,02		84 313,84

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le Compte Administratif dressé par Monsieur Segundo CIMBRON, Maire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour : 5 Contre : 0. Abstentions : 0.

N° 2017-05/04-04- Affectation du résultat 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Segundo CIMBRON, Maire.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de : 38124.02 €
 - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur).....		35 371,41
Virement à la section d'investissement (pour mémoire).....		93,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
EXCEDENT		2 752.61
Résultat	cumulé	au
31/12/2016		38 124,02
A- EXCEDENT AU 31/12/2016		38 124,02
Affectation obligatoire		
*A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit :		
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
*Affectation à l'exercice reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002).....		
		38 124,02
B- DEFEICIT AU 31/12/2016		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		

L'affectation du résultat présentée ci-dessus est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour : 6. Contre : 0. Abstentions : 0.

N° 2017-05/04-05- Vote des Taux de fiscalité 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale les taux d'imposition proposés afin d'équilibrer le budget 2017 :

Taxes	Base 2016 réelles	Taux 2016	Produits réels 2016	Prévision Bases 2017	Produits prévisionnel
Taxe d'Habitation	340 089	10,88%	37 001	328 900	35 784
Taxe Foncière bâti	320 238	11,85%	37 948	329 800	39 081
Taxe Foncière non bâti	86 241	33,33%	28 744	86 800	28 930
			103 693	0	103 796

Taxes	Taux de référence 2016	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2017
Taxe d'Habitation		Produit attendu	11,12%
Taxe Foncière bâti		106 040 = 1,021619	12,11%
Taxe Foncière non bâti		103 796	34,05%

Taxes	Taux votés	Bases d'imposition 2017	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	11,12%	328 900	36 574
Taxe Foncière bâti	12,11%	329 800	39 999
Taxe Foncière non bâti	34,05%	86 800	29 555
			106 067

Après délibération, les membres présents et représentés décident de voter les taux d'imposition 2017 tel qu'ils sont présentés ci-dessus et ceci afin d'équilibrer le budget 2017.

Vote :

Pour : 6. Contre : 0. Abstentions : 0.

N° 2017-05/04-06- Approbation du budget primitif 2017.

Monsieur le Maire présente le budget primitif et les documents qui s'y rattachent qui illustrent un équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- En section d'investissement à la somme de 341 567,00 €
- En section de fonctionnement à la somme de 320 324,02 €
- Pour un total budgétaire, toutes sections confondues, à un montant de 661 891.02 €

Après avoir entendu toutes les explications correspondantes à toutes les interrogations liées au Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal décide de voter ce dernier, tel qu'il lui a été présenté, soit :

- En section d'investissement à la somme de 341 567,00 €
- En section de fonctionnement à la somme de 320 324,02 €
- Pour un total budgétaire, toutes sections confondues, à un montant de 661 891.02 €

Vote :

Pour : 6. Contre : 0. Abstentions : 0.

N° 2017-05/04-08- Délibérations sur les projets d'investissements 2017

Le Conseil Municipal mandate monsieur le maire de déposer auprès de la préfecture, du Conseil départemental, et du Conseil Régional des demande de subvention afin de réaliser la rénovation du logement 2 rue de Rigon pour un montant de l'opération de 105 668.73€ HT, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 6. Contre : 0. Abstentions : 0.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.